



# Intégration des IUFM dans l'université.

## Le SE-UNSA reçu par le cabinet de Valérie Pécresse.

*Le SE-UNSA a été reçu le 23 janvier, dans le cadre d'une audience de l'UNSA-Education, par le cabinet de Valérie Pécresse. A l'ordre du jour, l'intégration des IUFM dans l'université et la maîtrise de la formation.*

### >> Intégration des IUFM dans l'université

La délégation fédérale a rappelé que les IUFM offraient cette particularité de déléguer à l'Université la formation de fonctionnaires de l'État après concours. Elle a souligné l'intérêt d'associer l'ensemble des universités d'une même zone géographique — et pas seulement l'université d'accueil — à la formation des enseignants.

### >> L'un des enjeux d'avenir va être le maintien des sites départementaux

Nous avons souligné que les intégrations s'étaient plutôt déroulées de manière satisfaisante, et plus encore lorsqu'elles avaient été préparées en amont par des groupes de travail intégrant les personnels. Toutefois, il est nécessaire de suivre encore la mise en place technique du processus. La délégation a insisté sur la nécessité de gérer au mieux et en concertation les « mobilités » des personnels, notamment dans les cas de l'intégration de l'IUFM de Rennes. Elle a insisté sur la nécessité de maintenir les sites départementaux, dans une logique d'aménagement du territoire et d'accès à une formation continue qui devrait être considérablement développée.

### >> Elections des usagers : revoir la réglementation

L'intégration pose un problème particulier concernant les élections des usagers (mandat de deux ans peu compatibles avec les contraintes de la formation). Nous avons formulé la demande, comme cela existe pour les IUT, d'une section spécifique concernant les IUFM dans le Code de l'éducation permettant de régler cette question électorale mais aussi de prendre en compte la spécificité des IUFM (attribution de moyens fléchés, notamment).

### >> Formateurs de terrain : un rôle à part entière reconnu par l'université

Le SE-UNSA a rappelé la nécessité de reconnaître les formateurs de terrain comme des formateurs à part entière. Nous avons insisté sur la nécessité de faire évoluer la certification des EMF dans le sens d'une certification de nature universitaire. Nous avons plaidé pour qu'une telle certification soit étendue aux personnels formateurs de terrain du second degré.

### >> IUFM d'outre-mer: trouver une solution adaptée

La délégation a évoqué enfin la question des universités ultra-marines pour lesquelles nous souhaitons une concertation, en soulignant en particulier les difficultés mesurées en Guyane, Guadeloupe, Martinique qui appellent des réponses appropriées. Le ministère est à la recherche de solutions adaptées qui permettraient une intégration universitaire tout en maintenant les sites IUFM actuels.

## >>Préserver l'unicité du recrutement et de la formation

Le SE-UNSA a rappelé l'attachement fort des collègues à l'égalité de niveau de recrutement et de certification de tous les enseignants. L'intégration des IUFM dans les universités ne saurait être un motif de « décrochage » des conditions de recrutement et donc de rémunération entre les enseignants du premier et du second degré.

## >>Quelle place pour les concours ? Pas de concours après le master !

La place des concours a fait l'objet d'un long développement avec le cabinet de la ministre. Nous avons exposé les différentes raisons qui nous conduisaient à exclure formellement le recrutement après master : problème de démocratisation de l'accès au métier pour les étudiants, prise en compte dans des carrières désormais plus longues de l'année de stage à l'IUFM, crainte d'un cycle de master totalement pollué par le bachotage d'avant concours.

Le SE-UNSA a exposé ses propositions :

- épreuve d'admissibilité après la licence (en septembre), avec une proportion d'admissibles calibrée en fonction des prévisions de concours
- épreuve d'admission en fin de première année, en juin. Ainsi, l'épreuve d'admission pourrait être davantage professionnalisée, les éléments « académiques » ayant été vérifiés par la licence ou les épreuves d'admissibilité. La continuité sur deux ans (année d'admissibilité + année de stage) serait ainsi davantage réalisable. Sans être l'idéal, ce système présente l'avantage d'être immédiatement opératoire et de présenter de bien moindres inconvénients qu'un concours repoussé après la licence.

## >>Intégrer la formation dans un parcours universitaire : avancer sur la préprofessionnalisation et le master

Nous avons dit que dès lors que l'on intégrait l'IUFM dans l'université, il fallait être cohérent et insérer la formation des enseignants et des personnels d'éducation dans le parcours du LMD. En amont, cela doit se concrétiser par la mise en œuvre de modules de préprofessionnalisation durant le parcours de licence. En aval du concours, il faut aller vers une « mastérisation » de la formation. Le SE-UNSA s'inscrit dans la logique d'une double certification : validation de la « capacité à exercer » délivrée par l'État-employeur et master (plutôt orienté « métiers de l'éducation ») délivré par l'université. Cela permettrait de faciliter la réorientation professionnelle pour ceux qui, ayant suivi ces études, n'auraient pas été reconnus aptes à enseigner.

Le cabinet nous a confirmé la mise en place d'un groupe de travail sur la mastérisation de la formation des enseignants.



**Formateurs**  
**Votre avis**  
**nous importe...**

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions

**Par courrier à :**  
**SE-UNSA, secteur Formation, 209 Boulevard Saint Germain, 75007 PARIS**

**Par mèl à :**  
[Secteur.formation@se-unsa.org](mailto:Secteur.formation@se-unsa.org)